



## Probleme de transcription de divorce

Par **khad\_old**, le 13/12/2007 à 15:00

Bnjour a tous et a toutes

je me permets de vous ecrire car je me pose beaucoup de questions sur le divorce de mon futur mari.

en faite il a été marié et divorcé comme moi, moi j'ai eu de la chance mon divorce c'est bien passé et alors que lui c'ets la merde depusi un momen,

on desire tant se marier mais toujours se probleme de transcription de divorce sur acte de naissance.je vais etre tres precise:

il s'est marié avec une fille du maroc et ramener ici et du jour au lendemain elle a quitté le domicile conjugale deux fois et revenue deux fois et elle ets repartie et il a décidé divorcer ,apres deux ans d'acharnement, il est enfin divorcer au maroc et c'est son pere qui a du signer car meme ces parents ne savaient ou elle etait, elle traine en france sans papier et pour transcrire ce divorce on galere avec uen avocat qui s'enfout de nous, j'ai appeler aujourd'hui nantes qui me dis que le dossier est encours d'instruction et que le procureur allait ecrire a soo ex epouse, sa me bouffe je vous promets, je me rend malade, sa retarde notre mariage. POURQUOI ELLE VEUT ECRIRE A SON EPOUSE?j'ai peur qu'elle le fasse galéré car c'est une folle son ex femme, elle est atteint de mitonmanie. j'ai peur qu'elle nous fasse galéré.

aidez moi pourquoi le procureur veut lui ecrire, mas j'espere que sa av pas aggraver les chose son courrier et qu'elle ne va pa repondre, j'ai vraiment peur.

aiderz moi svp, conseillez moi!!!

Par **patrick02**, le 13/12/2007 à 21:15

Bonjour,

Il est assez difficile de comprendre votre problème. Quoiqu'il en soit, l'avocat ayant défendu lors du divorce est tenu de faire la transcription du jugement. Un problème relationnel avec lui demeure peut-être. recontactez le il le fera.

Par **khad\_old**, le **14/12/2007** à **09:28**

Bonjour

je vous remercie pour votre réponse mais ce n'était pas cela que j'attendais, je vais essayer d'être plus précise : mon copain désirerait faire transcrire son divorce étranger sur son acte de naissance à Nantes mais pour cela, il faut qu'il fasse reconnaître son jugement en France donc il a fait appel à un avocat qui a constitué le dossier et le procureur désire écrire à son ex femme mais POURQUOI, voilà ma question. j'ai peur que son ex femme lui fasse la misère car ils ont divorcé au Maroc mais elle ne s'est jamais présentée à l'audience donc selon le droit Maroc c'est le père qui doit se présenter car cela faisait 2 ans qu'il la convoquait sans être venue. à la fin c'est son père qui a signé, 2 ans il fallait le prononcer le divorce. est-ce le divorce marocain qui prime en France ou le droit français???

Par **patrick02**, le **14/12/2007** à **20:42**

Bonjour,

D'accord, je comprends mieux mais je dois vous avouer ne pas être très sûr de ma réponse. Ce dont je suis sûr c'est que le Procureur de la République va s'assurer de disposer de tous les éléments correspondants aux textes Français et notamment ceux mis en place récemment avec l'élection du nouveau résident avant de faciliter la transcription. Et puis, ce que je crois constater également c'est que, dans cette situation, c'est plus un problème de personnes qui domine qu'un problème de droit. Dans ces cas là, tout est tj plus difficile.

Par **khad\_old**, le **17/12/2007** à **11:29**

Bonjour

je vous remercie pour votre message et en ce qui concerne les personnes, mon copain ne voit plus son ex femme depuis qu'elle a pris ses valises et qu'elle a quitté le domicile conjugal et lorsqu'il déménageait et qu'il avait fait le changement serrure, elle a resurgi et il lui a dit, laisse moi tranquille et il en avait marre de lui courir sans arrêt après, et il lui a dit on va divorcer et tu as quitté le domicile conjugal lorsque j'étais parti au boulot. enfin et depuis, elle est partie chez sa tante qui est à 200km de chez son ex mari et 3 mois après sa tante l'a viré de chez elle car elle lui a causé plein de problèmes, pas de papier et dispute avec les voisins, cette fille n'était pas bien dans sa tête et ils l'ont dit à mon copain. depuis ce jour ça fait 3 ans, ils ne savent pas où elle est?? se prostitue telle peut être car pas de papier et doit vivre, est-elle repartie au Maroc on sait rien de tout ça!!!!!! et soit disant le procureur veut lui écrire mais va-t-elle la retrouver???? des rumeurs court qu'elle est en Italie avec un autre mec pour avoir des papiers ?? soit

disant

enfin jespere que ce probleme passera biento et que nous pourrons nous marié et que ce divorce prononcé au maroc sera reconnu en france

voila

merci pour vos reponse